NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de l'Industrie pour :

TYPE OF DEVICE

TYPE D'APPAREIL

Dispenser

Distributeur

APPLICANT

REQUÉRANT

PD McLaren Limited-Surrey Branch #104-9725, 192 Street Surrey, BC V4N 4C7

MANUFACTURER

FABRICANT

PD McLaren Limited-Surrey Branch #104-9725, 192 Street Surrey, BC V4N 4C7

and

PD McLaren Limited-Whitby Branch #41-110, Scotia Court Whitby, ON L1N 8Y7

MODEL(S)/MODÈLE(S)

RATING/CLASSEMENT

ET100 ET75 (see section Conditions) / (voir la section Conditions) 13 L/min to | à 70 L/min 13 L/min to | à 45 L/min



NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the *Weights and Measures Regulations*. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

CATEGORY

Use in trade is permitted for the purpose of dispensing, measuring and establishing a charge for the liquid propane delivered.

DESCRIPTION

The ET100 dispenser incorporates the following main components:

- One ¾ inch inlet with optional 1 inch mating flange.
- 1 inch Actaris (now, Red Seal Measurement) meter, 4D-MD with integral strainer, back-pressure valve and vapour eliminator. The meter's main casing is in aluminum, the pistons are in anodized aluminum with a Teflon coating, and the measuring chamber is in bronze.
- Kraus Micon 100, 200 or 500 electronic registers or any other separately approved and compatible electronic register with ATC and electronic calibration.

The sensor of the electronic ATC can be installed in a 1 inch solid steel flange on its inlet or in a 1½ inch long steel coupling welded to the meter inlet pipe to hold the probe, allowing ½ inch penetration in the pipe. A small coupling is welded within 2 inches of the first probe to allow a thermal well to be screwed in place.

The thermal well built into the casting of the vapour release is used for the inspector test thermometer.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du *Règlement sur les poids et mesures*. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

CATEGORIE

L'utilisation commerciale est autorisée aux fins de distribution, de mesure et de facturation pour le propane liquéfié livré.

DESCRIPTION

Le distributeur ET100 incorpore les composants principaux suivants :

- Une entrée de 3/4 po avec une bride joignante facultative de 1 po.
- Compteur Actaris (maintenant, Red Seal Measurement) 1 po, 4D-MD avec une crépine intégrale, une valve de contre-pression et un éliminateur de vapeur. L'enveloppe principale du compteur est en aluminium, les pistons sont en aluminium anodisé avec un enduit de téflon et la chambre de mesure est en bronze.
- Les enregistreurs électronique Kraus Micon 100, 200 ou 500 ou n'importe quel autre enregistreur électronique séparément approuvé et compatible avec le CAT et l'étalonnage électronique.

Le capteur du CAT électronique peut être installé à son entrée, sur une bride d'acier de 1 po ou dans un raccord en acier de 1-1/2 po de longueur soudé à la conduite d'admission du compteur afin de contenir la sonde, qui peut ainsi pénétrer 1/2 po dans la conduite. Un petit raccord est soudé à moins de 2 po de la première sonde afin de permettre de visser un puits thermométrique en place.

Le puit thermométrique faisant corps avec le cartier de l'éliminateur de vapeur est utilisé pour le thermomètre d'essai de l'inspecteur.

Project / Projet : AP-AV-18-0046

The two safety valves provided with the sealing means are sealed open, one on the inlet of the meter and the other on the outlet of the vapour eliminator.

Model ET75 is mentioned to clarify the conditions transferred from the temporary approval S.WA-T2078.

OPTIONS

- The suffix "D" indicates a double or two hose dispenser. All other alpha-numeric suffixes indicate different housings with the same liquid handling components.
- The prefix "S2" indicates that the dispenser incorporates a PetroVend System II or any other compatible Card Reader mounted inside the cabinet of the dispenser.

CALIBRATION

The dispensers use an electronic means of calibration supplied by the approved electronic register to which the dispenser is connected.

SEALING REQUIREMENTS

The means of sealing the electronic registers is as described in their own respective Notice of Approval. The meter is not equipped with any mechanical calibration adjustments that require sealing.

CONDITIONS

If model ET75 was installed before the 2003/08/13, it can be used as long as it passes the in-service tolerances. However, it can only be replaced with or retrofitted into ET100.

Les vannes de sécurité, pourvues de moyen pour les sceller, sont scellées en positon ouverte, une est sur l'entrée du compteur et l'autre est sur la sortie de l'éliminateur de vapeur.

Le modèle ET75 est mentionné afin de clarifier les conditions transférées de l'avis d'approbation temporaire S.WA-T2078.

OPTIONS

- Le suffixe « D » indique un distributeur double ou à deux boyaux. Tout autre suffixe alphanumérique indique différent genres de boîtiers avec les mêmes composantes volumétriques.
- Le préfixe « S2 » indique que le distributeur inclut un lecteur de carte système II de Petro Vend ou tout outre lecteur de carte compatible qui est installé dans le boîtier du distributeur.

ÉTALONNAGE

Les distributeurs utilisent un moyen électronique de faire l'étalonnage qui est fourni par l'enregistreur électronique approuvé à lequel le distributeur est relié.

SCELLAGE

Le moyen de scellage de l'enregistreur électronique est tel que décrit dans leur avis d'approbation. Le compteur n'est pas équipé avec aucun ajustement d'étalonnage mécanique qui nécessite un scellage.

CONDITIONS

Si le modèle ET75 a été installé avant le 2003/08/13, il peut être utilisé pourvu qu'il respecte les tolérances en service. Cependant, il peut être remplacé par ou modifié en rattrapage à l'ET100.

3 of / de 6

Project / Projet : AP-AV-18-0046

REVISIONS

Original NOA (2003/07/11)

The purpose of the original NOA is to:

- Remove ET100 dispenser from the conditional NOA S.WA-T2078,
- Incorporate the Modification Acceptance Letter MAL-V3 into the approval.

Revision 1

The purpose of revision 1 is to:

- change the address for the applicant and the manufacturer (formerly at 5069 Beresford Street, Burnaby, BC V5J 1H8),
- add an additional address for manufacturer, (PD McLaren Limited-Whitby Branch)
- add "Red Seal Measurement" as an option for the meter's manufacturer name on the nameplate to replace "Actaris",
- add any other compatible Card Reader to "PetroVend System II",
- add figures 2 and 3 for ET100,
- add conditions for previously installed ET75 models.

EVALUATED BY

Original NOA (2003/07/11)

Doug Poelzer Complex Approvals Examiner Tel: (613) 952-0617

Revision 1

Lucia D'Ulivo Junior Legal Metrologist Tel: (613) 960-8915

RÉVISIONS

Approbation initiale (2003/07/11)

Le but de l'approbation initial est :

- Enlever le distributeur ET100 de l'avis d'approbation conditionnel S.WA-T2078,
- Incorporer la lettre d'acceptation modification LAM-V3 dans l'approbation.

Révision 1

Le but de la révision 1 est :

- changer l'adresse du requérant et du fabricant (précédemment à 5069 rue Beresford, Burnaby, BC V5J 1H8),
- ajouter une adresse additionnelle pour le fabricant, (PD McLaren Limited-Whitby Branch)
- ajouter « Red Seal Measurement » comme une option pour le nom du fabricant du compteur sur la plaque signalétique afin de remplacer « Actaris »,
- ajouter tout autre lecteur de carte compatible à « système II de Petro Vend »,
- ajouter les figures 2 et 3 pour ET100,
- ajouter les conditions pour les modèles ET75 installés précédemment.

ÉVALUÉ PAR

Approbation initiale (2003/07/11)

Doug Poelzer Examinateur d'approbations complexes

Tél: (613) 952-0617

Révision 1

Lucia D'Ulivo Métrologue légal subalterne Tél: (613) 960-8915

Project / Projet: AP-AV-18-0046



Figure 1. ET100



Figure 2. ET100; Interior back view | ET100; Vue arrière de l'intérieur



Figure 3. ET100; Interior front view | ET100; Vue frontale de l'intérieur

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the *Weights and Measures Act*.

Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the *Weights and Measures Regulations*. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local office of Measurement Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation, et l'utilisation commerciale des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*.

Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du *Règlement sur les poids et mesures*. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

En plus de cette approbation, une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Mesures Canada.

Original copy signed by : / Copie authentique signée par :

Luigi Buffone, Eng. Senior Engineer – Liquid Measurement Engineering and Laboratory Services Directorate Luigi Buffone, Ing.
Ingénieur principal – Mesure des liquides
Direction de l'ingénierie et des services de
laboratoire

Date: 2019-04-30

Web Site Address / Adresse du site Internet: http://mc.ic.gc.ca

Project / Projet : AP-AV-18-0046